

# PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du 31 mars 2022

COMMUNE DE MOISSANNES

En présence de

Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur ESPINASSE Jérôme, Madame PIARROUX Audrey, Madame PERPILLOU Angélique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Madame DESAGE Angélique et Monsieur BARRAUD Jean-Luc, Monsieur NARD Sylvain, Monsieur LASSENE Jérôme.

Absents

Secrétaire de séance

Madame Audrey PIARROUX

Approbation du procès-verbal

Sans observation, le procès-verbal du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité avec 11 Pour.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2022,  
**Finances :**
- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2021,
- Vote des Taux,
- Subventions aux associations,
- Demande de subvention Foyer Rural,
- Demande de subvention exceptionnelle école.

**Affaire Générale :**

- Enquête publique SCIERIES DU LIMOUSIN.

**Questions diverses**

Heure de clôture

Conseil municipal clôturer à 21h50

---

## 1- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2021

---

Les comptes administratifs sont votés par le conseil municipal et approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés. Le maire n'a pas pris part au vote.

### 1°) Vote du compte administratif M14 de l'exercice 2021

#### a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 500 476,24 €

Recettes réalisées : 524 984,16 €

Déficit reporté de l'exercice 2020 : 437,07 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 24 070,85 €

#### b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 226 949,22 €

Recettes réalisées : 65 471,71 €

Excédent reporté de l'exercice 2020 : 1 220,55 €

Soit un résultat d'exercice déficitaire de 160 256,96 €

### 2°) Vote du compte administratif Eau de l'exercice 2021

#### a. Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : 28 510,04 €

Recettes réalisées : 54 775,47 €

Excédent reporté de l'exercice 2020 : 9 723,58 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 35 989,01 €

#### b. Section d'investissement

Dépenses réalisées : 13 341,44 €

Recettes réalisées : 13 711,60 €

Excédent reporté de l'exercice 2020 : 116 935,56 €

Soit un résultat d'exercice excédentaire de 117 305,72 €

---

## 2- Vote des taux des taxes

---

J.L BREGAINT, demande à l'assemblée du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2022. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de ne pas augmenter les taux pour 2022.

Les taux pour 2022 seront donc les suivants :

Taux de la taxe foncière (bâti) : 31.90 %

Taux de la taxe foncière (non bâti) : 65,84 %

---

## 3- Subventions aux associations

---

J.L BREGAINT, présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2021. Après en avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2022 comme suit :

- Fédération des déportés de la Haute-Vienne 35,00 €
- ACCA Moissannes 400 €
- Comice agricole et journée de la Viande 150,00 €

- Secours populaire de Limoges 30,00 £
- FNATH Saint Léonard 50,00 £
- Paralysés de France de Limoges 30,00 £
- GVA Saint-Léonard 40,00 £
- Amicale des pompiers St Léonard 100,00 £
- AAPMA St Léonard 30,00 £
- Club rencontres Moissannes 200,00 £
- Amicale Laïque Moissannes 700,00 £
- USEP Moissannes 510,00 £
- Association des Jeunes Pompiers 50,00 £
- Foyer rural 570,00 £
- M.C.S.L 1 000,00 £

Le montant total des subventions 2022 s'élève à 3 895,00 £. Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget principal M14 2022.

---

#### 4- Demande de subvention exceptionnelle école

---

J.L BREGAINT, fait lecture du courrier reçu le 02 mars 2022 par la Directrice de l'école de Moissannes. En effet, une classe découverte de 4 jours du 9 au 12 mai 2022, au Lioran va avoir lieu, le coût du voyage est de 6 177 £. La directrice demande une participation financière auprès de la commune d'un montant de 1 000 £.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle pour un montant de 1 000 £. Pour 11 Contre 0

---

#### 5- Enquête publique SCIERIES DU LIMOUSIN

---

J.L BREGAINT, expose que l'entreprise SCIERIES DU LIMOUSIN a déposé en Préfecture le 17 janvier 2022 une demande d'extension des activités de la scierie par l'implantation d'une nouvelle ligne de sciage de bois gros diamètre comprenant un parc à bois extérieur et un bâtiment neuf hébergeant les installations du bois.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 28 février 2022 au 28 mars 2022 à 17h30.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à formuler un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande d'extension des activités de la scierie par l'implantation d'une nouvelle ligne de sciage de bois gros diamètre comprenant un parc à bois extérieur et un bâtiment neuf hébergeant les installations du bois sous réserve que les différentes réglementations sonores et environnementales soient extrêmement respectées pour ne pas engendrer de dommages auprès des riverains. Pour 11 Contre 0.

---

#### 6- Questions diverses

---

- ✓ J. ESPINASSE, précise que l'Agence National du Sport nous a contactés pour nous informer qu'il fallait déposer une demande subvention pour la construction du City Stade. Le dossier vient d'être envoyé à l'ANS, une réponse sera rendue courant avril. Avis favorable du conseil.
- ✓ J. ESPINASSE, indique qu'une réunion avec le SEHV et un pétitionnaire a eu lieu le 25 mars 2022, concernant un terrain Chemin d'Eygurande. Pour permettre les constructions des terrains les équipements (électricité, eau et voirie) doivent être fait. Ces travaux sont à la charge de la commune. Le conseil municipal décide avec 7 pour et un contre la commune s'engage en 2023 à contacter les riverains pour l'acquisition d'un morceau de parcelle pour

faire le chemin et d'effectuer les travaux d'électricité, le reste des travaux interviendra en 2024 et 2025. Pour 7 Contre 1.

S. BARRAUD, J.L BARRAUD et G. DORLIAT n'ont pas pris part au vote pour éviter un conflit d'intérêt.

**Le Maire,  
Jean-Louis BREGAINT**

